

## LES BUTS DE L'ÉCRITURE DE L'HISTOIRE DE LA BRETAGNE CHEZ AUGUSTE DUPOUY

*Frédéric Bargain*

*L'écriture de l'histoire de la Bretagne se développe essentiellement durant le XIX<sup>e</sup> siècle et est bien souvent le fait de monarchistes qui veulent faire passer leur nostalgie d'un monde disparu sans toujours tenir compte de la rigueur de l'analyse des documents et de la précisions de la rédaction. Cette histoire romantique laisse de plus en plus la place à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle à une écriture de l'histoire plus rationnelle et plus républicaine, car liée à l'université. Auguste Dupouy est l'un de ces historiens, et son principal travail historique, son *Histoire de Bretagne*<sup>1</sup>, s'inspire de cette tendance et devient la première histoire de Bretagne ouvertement républicaine. Ainsi, écrire l'histoire revient pour Auguste Dupouy à faire passer un message républicain à une époque où les tensions restent encore vives en Bretagne. On pourra alors se demander par quels moyens*

*il parvient diffuser ses idées et quelles formes elles prennent. Pour cela, il convient tout d'abord d'analyser la défense des valeurs humanistes par Auguste Dupouy, puis il faudra décrire les contours de la civilisation bretonne, ainsi que les relations de la Bretagne et de la France.*

### **Défense et illustration des valeurs humanistes**

*La moralisation de l'histoire*

*La morale chrétienne*

Cette morale chrétienne constitue le fondement de la moralisation de l'histoire, et l'ouvrage s'éclaire en grande partie grâce à elle. C'est pourquoi la piété de nombreux souverains est mise en avant, ces modèles historiques tissant un lien entre le monde des humains et le divin. C'est particulièrement évident lorsque la « ferveur exemplaire » de Charles de Blois ou le fait que Pierre Mauclerc finisse sa vie « à expier ses péchés », sont évoqués comme des références à retenir<sup>2</sup>. L'aspect moral des personnages est entièrement présenté ici dans une perspective chrétienne et, lorsque l'on connaît leur importance dans l'histoire de Bretagne, ainsi que le rôle fondamental que jouent ces

1. DUPOUY 1941.

2. DUPOUY 1941, p. 97, pour Mauclerc, et 121, pour Blois.

valeurs dans ce récit, on ne peut que conclure sur le caractère significatif de ces exemples.

Cette perspective se trouve confirmée par la mise en avant de nombreux préceptes chrétiens. Le plus important en raison de sa valeur générale, c'est le respect de l'être humain. On le distingue à deux niveaux. Le premier réside dans le fait que toute relation entre groupes humains ou individus se fait sur la base de l'honnêteté<sup>3</sup>, qui est inséparable du deuxième niveau, le respect, qui se révèle à l'occasion de faits aussi dramatiques qu'une guerre. À ce moment, celui qui malgré la violence, tente de préserver la vie humaine est valorisé<sup>4</sup>, tandis que celui qui en profite pour laisser libre cours à ses instincts les plus morbides est présenté comme un mécréant<sup>5</sup>, terme dont la connotation chrétienne et moralisatrice est on ne peut plus notable. En outre, une valeur chrétienne telle que le mariage trouve sa place dans ce récit, et ce sur un mode qui lui confère une fonction importante dans la vie des hommes. C'est ainsi que la conversion en « époux modèle » du brigand La Fontenelle gomme presque son caractère de mécréant<sup>6</sup>. D'autre part, les entorses à la vie conjugale sont vues d'un mauvais œil<sup>7</sup>, car oubliées de la valeur primordiale du mariage<sup>8</sup> et du respect de chacun. Enfin, nous constatons chez A. Dupouy une réticence toute catholique à l'acquisition

de l'argent. Cette méfiance vis-à-vis des valeurs matérialistes oubliées du respect de l'individu, se traduit dans les multiples références à la roue de la fortune, notion héritée du discours sur la mort de l'époque médiévale.

### *Les relations souverain-peuple.*

Ces relations s'inscrivent dans la logique de la moralisation de l'histoire en raison de la nature du régime idéal évoqué par A. Dupouy. En effet, si on se réfère à la traditionnelle opposition établie chez les penseurs politiques entre ceux qui donnent la priorité à l'ordre et à la paix et ceux qui la donnent à l'égalité, on s'aperçoit que notre historien s'inscrit délibérément dans la première catégorie, avec cependant des nuances. Ainsi le régime d'ordre souhaité n'est pas un régime que l'on pourrait qualifier d'ordre par défaut, dans la lignée de Hobbes, mais un régime d'ordre par la nature de chaque individu, inscrite dans un respect mutuel des différentes natures, un peu dans l'optique de Platon et du Christianisme. C'est pourquoi la référence au « souhait d'un gouvernement révolutionnaire et conservateur » qui s'incarne le mieux dans Bonaparte, l'ennemi des idéologues et l'ami des modérés est faite<sup>9</sup>, mais on voit toute la part d'idéalisation que peut comporter un tel discours. Cette idée est en partie confirmée par la référence à une sorte de pacte moral passé entre le peuple et ses dirigeants dans l'intérêt de la patrie. Ce qui explique que l'alliance de Pierre de Dreux et des Anglais « c'était trahir à la fois la France et la Bretagne »<sup>10</sup>.

L'ordre se développe grâce à la paix extérieure et la stabilité intérieure. Cette paix extérieure est fondamentale pour que le duc puisse

3. DUPOUY 1941, p. 290, où il fait remarquer que celle-ci repose surtout sur l'observation des contrats.

4. Comme c'est le cas pour Hoche au moment du débarquement de Quiberon (Dupouy 1941, p. 371).

5. DUPOUY 1941, p. 225, mais aussi 233, qui font référence aux guerres de la Ligue avec les mercenaires mais surtout la Fontenelle.

6. DUPOUY 1941, p. 237.

7. DUPOUY 1941, p. 165 sur les tendances volages de François II.

8. En particulier DUPOUY 1941, p. 270, pour les fermiers généraux, car la référence à Pierre Landais comme opportuniste découle plus d'arrière-pensées politiques (DUPOUY 1941, p. 170).

9. DUPOUY 1941, p. 377, mais aussi p. 384-385, pour Napoléon et sa nature.

10. DUPOUY 1941, p. 96.

œuvrer à la stabilité intérieure. Il en a conscience et justifie que « son pacifisme [à Jean V] explique peut-être certaines équivoques de sa politique »<sup>11</sup>. En ce qui concerne la question de la stabilité intérieure, l'analyse est un peu plus complexe. Si la nécessité d'un pouvoir fort est décrite par A. Dupouy<sup>12</sup>, ce n'est pas par goût aristocratique ou oligarchique, mais dans la perspective du maintien de l'unité de la patrie, car sans cela, elle serait laissée seule face aux forces de désunion<sup>13</sup>. Cette notion d'unité nationale constitue l'un des fondements de base de la conception historique de A. Dupouy. Pourtant, le rôle du souverain, s'inscrivant encore dans la lignée de ce pacte moral, ne se limite pas au maintien de l'unité, il se doit également d'assurer la prospérité de son pays, qui découle du maintien de cette même unité<sup>14</sup>.

Enfin, qui dit engagement moral dit engagement bilatéral. Ainsi, le peuple se doit d'être dévoué à sa patrie, et de lui manifester régulièrement son attachement. Du Guesclin se bat alors « pour la bonne cause »<sup>15</sup>. Le plus troublant, c'est que dans son dévouement à la patrie, le citoyen ne doit se préoccuper que de la fin, non pas du moyen<sup>16</sup>. La morale chrétienne se double alors d'une morale patriotique. Certes, cette vision de l'histoire comporte une grande part d'idéalisation, cependant, il faut noter la tentative de conciliation de deux points de vue qui, en 1932, évoluent encore dans un très grand antagonisme.

### *Les contre-exemples*

Dans cette moralisation de l'histoire, un certain nombre de contre-exemples sont mis en avant, pour édifier le lecteur. La première catégorie concerne tout ce qui, de façon interne, nuit à l'unité de la patrie. Il s'agit de ceux qui veulent agir dans leur seul intérêt personnel, oubliant l'intérêt général : bourgeois trop soucieux de faire leurs affaires<sup>17</sup>, aristocrates prêts à tout pour une parcelle de pouvoir<sup>18</sup>, ou souverains peu conscients de l'intérêt de la patrie<sup>19</sup>. D'autre part, l'autre type de contre-exemple dangereux pour l'unité nationale est le manque de sens historique, car pour A. Dupouy l'unité bretonne précède l'unité française. Ainsi, lorsqu'un roi de France s'avise de réaliser l'unité française alors que la Bretagne n'y est pas encore prête, il considère que « c'était devancer les événements d'un siècle et demi »<sup>20</sup>. Cette vision des choses s'inscrit dans une sorte de messianisme historique, qui ne correspond pas toujours à la rigueur scientifique la plus élémentaire.

La deuxième catégorie de contre-exemple nuisible à l'unité de la patrie, se trouve dans tout ce qui peut représenter une agression extérieure. C'est particulièrement visible dans le cas des peuples qui envahissent la Bretagne. Les Normands sont alors présentés avec des « habitudes de piraterie et de meurtres »<sup>21</sup>, et les Anglais comme les pires ennemis que connut la Bretagne dans toute son histoire<sup>22</sup>. En effet,

11. DUPOUY 1941, p. 151, mais aussi p. 109, (Jean III), et 143, (Jean V pour les Armagnac et les Bourguignon).

12. DUPOUY 1941, p. 92, « à l'intérieur même du duché, il importait au duc de se sentir le maître », et 157, « François II tient aux prérogatives duciales ».

13. DUPOUY 1941, p. 125, comme c'est le cas pour la guerre de 100 ans.

14. DUPOUY 1941, p. 98, comme le fait Jean Ier.

15. DUPOUY 1941, p. 124.

16. DUPOUY 1941, p. 124.

17. DUPOUY 1941, p. 173, comme Landais.

18. DUPOUY 1941, p. 62, avec l'époque féodale où « le statut d'un pays se ramène à celui d'une propriété privée », et 37 le terme repaire qui diminue l'impact de Morvan.

19. DUPOUY 1941, p. 131, comme Jean IV qui s'allie aux Anglais.

20. DUPOUY 1941, p. 132.

21. DUPOUY 1941, p. 56.

22. DUPOUY 1941, p. 86 et 89, pour la mainmise plantagenêt, 124, pour la Guerre de succession, 131, sur la Guerre de Cent ans.

si A. Dupouy consent malgré tout à rechercher d'éventuelles traces positives du passage normand en Bretagne<sup>23</sup>, il n'en est rien en ce qui concerne l'Angleterre, assimilé à l'ennemi commun des peuples celtes<sup>24</sup>. Pourtant, il reconnaît que ces éléments extérieurs nuisibles sont autant d'épreuves permettant au peuple breton de faire petit à petit son unité<sup>25</sup>.

## La place de l'homme

### *La cohésion sociale : valeur de base*

Pour cette analyse, il faut partir d'un constat : dans les périodes troubles, qui correspondent le plus souvent aux époques du Haut Moyen Âge où la société bretonne n'était pas encore parfaitement structurée, A. Dupouy se lamente sur les problèmes liés à l'individualisme. En effet, il fait référence au « triomphe et [à la] misère du particularisme »<sup>26</sup>. Par opposition, on perçoit la mise en valeur d'une certaine cohésion sociale, nécessaire à la société bretonne pour exister. Cette société, pour être véritablement organisée, se doit d'être une société d'ordre. C'est pourquoi on constate que les révoltes paysannes sont considérées d'un œil plutôt réprobateur<sup>27</sup>, qui n'est pas sans ambiguïté quand on connaît quels sont pour A. Dupouy les fondements de l'ordre. Ce qui accroît ce sentiment, c'est que par opposition, les jugements sur les grands personnages de l'histoire bretonne ne se placent pas sur le même terrain et il est difficile de voir une critique du dérèglement social que ceux-ci peuvent

provoquer. Pourtant, n'oublions pas que dans le récit historique A. Dupouy cherche avant tout des personnages ayant valeur d'exemple et susceptibles de refléter un état d'esprit, plutôt que d'écrire l'exacte traduction de la vérité. C'est dans cet optique que l'ambiguïté apparente se doit d'être levée, car si chacun trouve sa place et sa fonction dans la société, il se doit de respecter les autres parties de cette société, et ce, dans l'intérêt de la patrie. La responsabilité morale dépend alors de l'importance de la place tenue dans cette société. Ce n'est donc pas un ordre aristocratique qui est préconisé comme une première lecture ne pourrait le laisser penser. Et si la nature de chaque individu l'amène à occuper une place précise dans la société, cela ne doit pas pour autant faire oublier le respect, qui en est la valeur de base. C'est pourquoi, les différents moments de ce qui est perçu comme un progrès social sont bien mis en avant, dans la mesure où les individus voient leur champ de liberté s'accroître, avec le respect qui leur est dû<sup>28</sup>.

### *Une société juste*

Le dernier thème nous amène à analyser dans quelle mesure la justice apparaît comme fondamentale chez A. Dupouy. La référence à la justice se fait selon deux grands principes, qui découlent de l'évolution chronologique. C'est tout d'abord à la justice comme fonction régaliennne qu'il est fait référence<sup>29</sup>. Ce qui laisse supposer la notion d'une évolution continue dans le champ de son application, c'est d'abord qu'au Haut Moyen-Âge, le prince justicier incarne une valeur aboutie. Ainsi le rapprochement qui est fait entre le roi breton Alain et le roi français Louis IX qui est considéré

23. DUPOUY 1941, p. 58, et la référence à La Roche-Bernard.

24. DUPOUY 1941, p. 141.

25. DUPOUY 1941, p. 122, où les exactions anglaises lors de la guerre de succession sont vues comme renforçant l'unité bretonne défaillante.

26. DUPOUY 1941, p. 23.

27. DUPOUY 1941, p. 266, pour les Bonnets rouges, révolte la plus significative.

28. DUPOUY 1941, p. 73, comme les derniers temps du servage, ou p. 186, sa disparition définitive.

29. DUPOUY 1941 p. 47, sous la royauté.

comme le prince justicier par excellence est à ce sujet des plus remarquable. Cet élément n'est jamais perdu de vue, et il s'enrichit avec la rédaction de la Très Ancienne Coutume de Bretagne, qui consacre l'apparition du législateur dans l'histoire de la Bretagne<sup>30</sup>.

Mais c'est surtout le constat que cette justice se doit d'être au service de l'Homme qui s'impose, car sinon comment le fait qu'« une impression de haute moralité se dégage de ce vieux texte » soit mise en avant de façon aussi explicite<sup>31</sup> ? Là encore, ayons à l'esprit que morale chrétienne et principes républicains sont en interaction constante chez A. Dupouy, la première étant considérée comme le moteur de l'histoire. Une telle remarque permet d'insister sur le fait que l'histoire est ici perçue comme une histoire où la dignité humaine a une place fondamentale, mais l'individu reste subordonné à la cohésion sociale, un peu comme la notion individuelle du salut rejoint sur le plan collectif la notion de peuple élu chez les chrétiens, tout comme pour ce qui concerne le lien individu-nation.

#### *La démocratie : le meilleur des régimes*

Au vu des analyses précédentes, il est logique que le système politique le plus adapté à la société soit la démocratie, régime qui respecte le mieux l'individu, tout en l'intégrant dans une existence collective. Cela apparaît clairement quand, aux périodes charnières de l'histoire bretonne, A. Dupouy fait référence aux vœux de la population, ou ce qu'il prend pour tel<sup>32</sup>. Certes il ne faut rien exagérer, le rôle politique de la

population bretonne n'est peut-être pas si nul, mais rien ne permet d'établir dans quelle mesure l'union de la Bretagne à la France était voulue par celle-ci. Ce sur quoi il convient de s'attarder c'est, d'une façon plus générale, la référence au peuple, car chacun, avec ses compétences, se doit de participer à la gestion de la cité, ce qui constitue le principe même de la politique.

Cette notion est également reprise lorsqu'A. Dupouy fait référence au gouvernement. Si là encore nous pouvons retrouver une part d'idéalisation, le principe général est d'un intérêt non négligeable, car il développe l'idée qu'au-delà de l'application d'une justice équitable, le pouvoir se doit d'être tempéré. C'est, pourquoi A. Dupouy est très attaché à tout ce qui en Bretagne peut évoquer d'une façon ou d'une autre, un moyen de le modérer<sup>33</sup>, et même si très peu de références à l'arbitraire aristocratique apparaissent, le principe de l'élaboration d'un régime démocratique avec ses aléas est une constante. Ces assemblées convoquées pour « les cas graves » au Haut Moyen-Âge<sup>34</sup>, deviennent ainsi une « institution [qui] apparaît [...] comme un pouvoir régulateur et modérateur » au Bas Moyen-Âge<sup>35</sup>. Même si aucun jugement de valeur n'est établi entre le régime breton et le régime français, au moment de l'union, A. Dupouy n'hésite pas à évoquer le fait qu'au XVII<sup>e</sup> siècle « le régime se fondait sur l'arbitraire royal »<sup>36</sup>. La Bretagne par ses principes anciens de gouvernement modéré, se trouve alors rattachée de façon évidente aux valeurs républicaines.

Ce qu'il faut retenir, c'est que A. Dupouy

30. DUPOUY 1941, p. 110, l'Assise au comte Geoffroi passe quasiment inaperçue car d'une importance plus limitée (p. 87).

31. DUPOUY 1941, p. 110.

32. DUPOUY 1941, p. 60, quand les Nantais se donnent volontairement à Hoël, et p. 112, sur le renforcement des liens avec la France sous la dynastie des Dreux.

33. DUPOUY 1941, p. 46-47, dès la royauté ; p. 151, et le gouvernement de Jean V en « souverain quasi constitutionnel ».

34. DUPOUY 1941, p. 47.

35. DUPOUY 1941, p. 138.

36. DUPOUY 1941 p. 291.

est partisan d'une démocratie modérée. Cette notion revient surtout au moment de la Révolution française, qui est considérée traditionnellement comme l'avènement d'un régime aux caractères démocratiques affirmés. Ses références se fondent à la fois sur ses élites politiques et sur les aspirations populaires<sup>37</sup>. De plus, la république est présentée comme le régime le mieux accepté par les Bretons<sup>38</sup>, même si c'est surtout le besoin d'ordre et de modération dans l'exercice du pouvoir qui prime pour eux selon A. Dupouy<sup>39</sup>. Le problème est que cette république idéale n'est pas clairement définie, mais les études précédentes la laissent deviner : un régime modéré, où l'ordre prime et respecte les individus sur des principes démocratiques. Ces valeurs sont tout au long de l'ouvrage, accompagnées des valeurs religieuses.

## La place de l'Église

### *L'Église et la société*

Les relations Église-société se fondent toutes sur le principe que les valeurs chrétiennes sont les seules capables d'humaniser la société<sup>40</sup>. C'est dans ce sens qu'il convient de constater que ce monde ecclésiastique se doit d'être un modèle pour la société. En effet remémorons-nous la question des mythes et de leur fonction, qui fait apparaître trois catégories de mythes-modèles dans la société ecclésiastique : les supérieurs hiérarchiques incarnés dans les évêques<sup>41</sup>, les communautés religieuses qui

constituent le pivot autour duquel s'organise la société ecclésiastique<sup>42</sup>, et surtout sur les grandes personnalités religieuses, car ce sont elles qui ont le plus d'influence sur la société laïque<sup>43</sup>. Celle-ci le leur rend bien comme le montre le fait que « sous la pression de l'opinion publique, il [saint Yves] fut canonisé »<sup>44</sup>. Ce qui, selon A. Dupouy, frappe l'opinion publique, c'est la conscience avec laquelle ces hommes agissent<sup>45</sup> ; elle se traduit par un détachement vis-à-vis des valeurs matérielles, en particulier le goût du pouvoir<sup>46</sup>. Ainsi, ces « pasteurs de peuples » deviennent des modèles accomplis pour les hommes<sup>47</sup>, leur souvenir pouvant être transporté de siècle en siècle si sa valeur acquiert une dimension universelle<sup>48</sup>.

Ces hommes ayant fini par atteindre un degré de spiritualité qui leur permet de devenir un modèle, ils peuvent alors jouer le rôle d'organiseurs de la société, lorsque celle-ci connaît des périodes de décadence, ou lors de l'émigration, lorsqu'elle ne connaît pas encore une organisation suffisamment cohérente<sup>49</sup>. Cela a pu faire dire à A. Dupouy que « ces saints [...] ont été les vrais organisateurs de l'église et de la société bretonne »<sup>50</sup>. Certes, dans le cas de la Bretagne, les évangélisateurs ont une action dont les modalités sont très particulières par

37. DUPOUY 1941, p. 259, avec l'intervention du peuple dans la Ligue, jusque là guerre d'une élite.

38. DUPOUY 1941, p. 392, tradition encore très forte sous la Restauration.

39. DUPOUY 1941, p. 380, comme le fait Bonaparte.

40. DUPOUY 1941, p. 75, où il évoque ce qu'il appelle la lutte entre le matérialisme féodal et la spiritualité chrétienne.

41. DUPOUY 1941, p. 251, où il rend compte de leur exemplarité au XVII<sup>e</sup> siècle.

42. DUPOUY 1941, p. 252, qu'il considère comme plus édifiant que le zèle épiscopal.

43. DUPOUY 1941, p. 104, 254, comme le montre l'impact de saint Yves et des missionnaires au XVII<sup>e</sup> siècle sur la société.

44. DUPOUY 1941, p. 105, mais aussi p. 35, avec la question des saints évangélisateurs.

45. DUPOUY 1941, p. 28, où ils sont décrits comme des défricheurs.

46. DUPOUY 1941, p. 24, mais il tombe dans le piège de l'édification religieuse.

47. DUPOUY 1941, p. 27.

48. DUPOUY 1941, p. 54, surtout les saints évangélisateurs dont l'action est encore vivace 400 ans après.

49. DUPOUY 1941, p. 23 et 25, en particulier au moment de l'émigration.

50. DUPOUY 1941, p. 35.

rapport au reste du monde chrétien. Pourtant, ce sont les principes généraux qu'il faut là encore retenir, et c'est dans cette perspective qu'il faut s'attarder sur les buts dans lesquels ils agissent. Si, dans le cas de la Bretagne, il s'agissait plus « d'une œuvre d'organisation spirituelle plutôt que d'évangélisation »<sup>51</sup>, ce type de travail n'est pas unique dans l'histoire, comme A. Dupouy<sup>52</sup> le fait remarquer. Si bien qu'on peut en conclure qu'il s'applique systématiquement à toute société de migrants en voie d'élaboration. L'action se déroule en deux temps, avec d'abord l'organisation de la paroisse et le « colmatage rural et spirituel [car] il y a des restes d'idolâtrie »<sup>53</sup>, question récurrente, car si le cadre une fois fixé ne bouge plus, il n'en va pas de même en ce qui concerne l'observance de la morale chrétienne. D'où la nécessité de nouveaux évangélistes en période de décadence. Cette analyse prouve combien A. Dupouy est imprégné des principes religieux de son temps, dans lesquels tout reste du vieux fonds préchrétien est considéré comme nocif, ce qui fait que la seule religion possible est celle héritée du concile de Trente. C'est pour cela qu'A. Dupouy apprécie particulièrement l'action d'un homme comme Maunoir<sup>54</sup>.

Il convient, en dernier lieu, de s'attarder sur la fonction d'encadrement de la société que se voit confier l'église. Avant toute chose, il faut avoir à l'esprit que cette fonction s'inscrit dans un principe chronologique. En effet, avec l'avènement de la république, son rôle devient différent. C'est que l'unité française n'étant pas en mesure d'être constituée à une époque aussi lointaine que le haut Moyen Âge, il fallait malgré tout des cadres pour maintenir la cohésion de la

société<sup>55</sup>, élément nécessaire pour la réalisation de l'unité nationale, tout comme pour la transmission du savoir intellectuel<sup>56</sup>. Ce dernier problème est néanmoins plus complexe, car A. Dupouy montre bien que le clergé est de tout temps une partie essentielle de la société bretonne, avec l'exemple -combien évocateur- des inventaires en 1902<sup>57</sup>. Ainsi tout en s'inscrivant profondément dans un esprit républicain, il ne joue pas les idéologues : ses compétences en ethnologie lui permettant de s'intéresser au fonctionnement des sociétés traditionnelles. L'une des meilleures preuves résidant peut être dans le lien qu'il établit entre l'art breton et la religion<sup>58</sup>.

### *L'Église et la politique*

Là encore, l'évolution historique atténue le rôle de l'Église. Mais il faut remarquer que par leur puissance temporelle, les clercs jouent un rôle fondamental dans la difficile mise en place de l'unité nationale<sup>59</sup>. D'ailleurs, ils sont au premier rang pour la réalisation de cette tâche, car A. Dupouy les considère comme « artisans de l'unité nationale »<sup>60</sup>. Ainsi leur rôle principal, pour ce qui concerne la Bretagne, est « d'intervenir » pour élaborer « de bons rapports » entre Francs et Bretons<sup>61</sup>. D'autre part, lors d'événements dramatiques, ils interviennent pour maintenir

51. DUPOUY 1941, p. 24.

52. DUPOUY 1941, p. 24, avec l'exemple des colons de la Nouvelle-France.

53. DUPOUY 1941, p. 34.

54. DUPOUY 1941, p. 254.

55. Voir sa fonction d'agent économique majeure, avec l'allusion à ses activités notariales (DUPOUY 1941, p. 53).

56. DUPOUY 1941, p. 34 et 257, où il finit par conclure que toute culture est dispensée par l'Église, que ce soit au haut Moyen Âge ou au XVIII<sup>e</sup> siècle.

57. DUPOUY 1941, p. 414.

58. DUPOUY 1941, p. 80, l'Église y étant perçue comme l'une des manifestations les plus durables de la piété, p. 256, au XVII<sup>e</sup> siècle, la religion donne à l'art breton toute sa vigueur.

59. DUPOUY 1941, p. 38, les liens de Convoïon, abbé fondateur de Redon et de Nominoë, et p. 40, sur la puissance des évêques.

60. DUPOUY 1941, p. 32.

61. DUPOUY 1941, p. 29.

ou recréer l'unité<sup>62</sup>, mais cela n'empêche pas l'acceptation d'une laïcisation de l'État, à partir du moment où les fondements sont stables et les préceptes évangéliques ne sont pas oubliés.

Cependant, ce rôle est à hauts risques, en particulier celui de voir l'Église elle-même se détacher des valeurs évangéliques. Ce danger est de façon générale lié à l'opposition spiritualité/matérialisme. Quand le matérialisme se montre plus puissant que la spiritualité<sup>63</sup>, il est clair qu'elle se trouve en position de faiblesse pour faire valoir ses principes<sup>64</sup>. De plus, sa fonction dans la société conduit le clergé à s'investir dans le monde temporel, et cela se fait parfois au détriment du spirituel qui finit par être négligé<sup>65</sup>. Les facteurs qui ont une influence négative pour le clergé sont les mêmes que tout historien des religions évoque : la trop grande importance prise par l'argent<sup>66</sup>, et le manque de conscience des membres du clergé, qui pratiquent un absentéisme néfaste<sup>67</sup>. Ce sont ces dangers qui peuvent expliquer en partie l'attachement à l'austérité tridentine, de même que l'acceptation par A. Dupouy du retrait pris par l'Église dans le monde temporel avec l'avènement de la république, dans la mesure où celle-ci se charge alors d'encadrer efficacement la société.

62. DUPOUY 1941, p. 57, surtout au moment des invasions normandes.

63. DUPOUY 1941, p. 79, comme c'est parfois le cas pendant la période féodale.

64. DUPOUY 1941, p. 76, où la réforme monastique se heurte à la société féodale.

65. DUPOUY 1941, p. 34, qui montre les restes du paganisme, malgré les moines évangélisateurs.

66. DUPOUY 1941, p. 212, en particulier à l'époque de la Réforme.

67. DUPOUY 1941, p. 108, qui vient des trop grands enjeux politiques dont ils sont l'objet.

## La forte identité de la civilisation bretonne

Un esprit particulier...

### *Race et esprit*

Ce point est important, car à l'époque de la rédaction de l'Histoire de Bretagne, un certain nombre d'intellectuels bretons connaissaient une dérive similaire à celle qui se manifestait en Allemagne. En effet, il était tentant, compte tenu des connaissances de l'époque, de voir chez les Bretons, héritiers d'une civilisation très ancienne, une race dotée de vertus supérieures. Or, pour justifier le particularisme breton, A. Dupouy s'engage dans une voie différente. C'est pourquoi entre Le Breton Yves de Kerguelen publié en 1929<sup>68</sup>, et l'Histoire de Bretagne, publiée en 1932, le terme de race n'est plus aussi fréquemment utilisé. À l'origine, il entend ce mot dans son sens ancien qui s'apparente quelque peu à celui d'ethnie, et quand il finit par l'accepter avec sa signification moderne, il reste très prudent, dans la mesure où il fait remarquer qu'il ne faut pas forcer « la différence » des races<sup>69</sup>. Conscient des sous-entendus que véhicule ce terme, cet homme, dont la culture est celle d'un lettré du XIX<sup>e</sup> siècle a néanmoins du mal à conceptualiser la notion d'ethnie qu'il souhaite exprimer. Pourtant, il est assez évocateur de faire référence à la justification de l'expulsion des Juifs de Bretagne par Jean I<sup>er</sup>, une justification qui est un rajout dans le manuscrit de l'Histoire de Bretagne, car celle-ci évacue toute notion de racisme au sens moderne chez les Bretons, dans la mesure où A. Dupouy la présente avec l'évocation des difficultés économiques que connaît alors la Bretagne<sup>70</sup>,

68. DUPOUY 1929.

69. DUPOUY 1941, p. 63.

70. DUPOUY 1941, p. 98, l'explosion d'une épidémie de peste.

ce qui rend impossible toute récupération raciste, car il en réduit l'argumentation à néant en faisant référence au phénomène du bouc émissaire. D'ailleurs, ne peut-on pas y voir une évocation de la montée du nazisme en Allemagne ? Il n'en faut pas plus pour montrer que si A. Dupouy aime la Bretagne et la France, c'est plus en patriote qu'en nationaliste, c'est-à-dire que cet amour ne rejette pas les autres, et c'est pourquoi A. Dupouy ne peut pas déborder sur d'éventuelles théories raciales.

Tout concept racial étant exclu, A. Dupouy peut alors définir quels sont les fondements de la particularité bretonne. Comme pour la personnalité d'un individu, l'élaboration de la personnalité d'un peuple est toujours complexe. En effet, cet « esprit breton est rarement d'une seule tenue »<sup>71</sup>. En effet, si le vieux fonds celtique est la base de la civilisation bretonne, n'oublions pas que, outre l'évolution interne vers une certaine maturité, les apports extérieurs s'avèrent eux aussi déterminants. C'est pour cela que, dans le cas de la Très ancienne coutume, « si un esprit général [se] manifeste, celui-ci n'en représente pas moins un élément essentiel de la personnalité bretonne »<sup>72</sup>. Ainsi, on comprend très bien le fait qu'une interaction entre différentes ethnies soit perçue comme un moteur de l'élaboration de la personnalité d'un peuple entraîne le rejet de toute théorie raciale. De plus ce phénomène explique l'intégration des individus non originaires de l'aire culturelle<sup>73</sup>.

### *Les caractéristiques de l'esprit breton*

Au fil des pages, A. Dupouy s'aventure dans la définition de la personnalité d'un peuple, les analyses les plus fines se mêlant parfois aux stéréotypes les plus classiques. Attardons-nous d'abord sur le sentimentalisme des Bretons. Pour A. Dupouy, cette caractéristique se manifeste surtout dans l'attachement des Bretons à leur terre, c'est-à-dire la petite patrie. Cela est très marquant aux périodes les plus critiques de l'histoire bretonne, que ce soit au moment des invasions normandes où « les Bretons en exil ne cessaient de penser à la patrie quittée »<sup>74</sup>, où au moment où les Bretons ont l'occasion de montrer leur dévouement à leur patrie<sup>75</sup>, en fin de compte, cette analyse est caractéristique de l'écriture de l'histoire à la période du méthodisme triomphant. Pourtant le sentimentalisme des bretons ne se limite pas à un attachement à la patrie, qu'il est très difficile de mesurer en réalité. Plus réaliste est l'analyse de la spiritualité bretonne, qui connaît, selon A. Dupouy, son âge d'or au XIXe siècle<sup>76</sup>, en tant qu'héritière de l'église celtique du Haut Moyen-Âge. Mais, ne peut-on pas la rapprocher du « fatalisme de la race » dont il est fait état dans un de ces articles<sup>77</sup>, qui fait que « le pathétique est plus qu'ailleurs un besoin »<sup>78</sup> ? Ainsi, ce sentimentalisme à fleur de peau accentuerait les sentiments du peuple breton, sans toutefois l'amener à se complaire dans la souffrance et le deuil<sup>79</sup>.

71. DUPOUY 1941, p. 394.

72. DUPOUY 1941, p. 111.

73. DUPOUY 1941, p. 277, où la Bretagne absorbe les éléments français venus fonder Brest et Lorient.

74. DUPOUY 1941, p. 57.

75. DUPOUY 1941, p. 296-297, où les états manifestent leur joie à l'annonce du rétablissement de Louis XV ; mais surtout la participation bretonne à la Première Guerre mondiale (p. 420).

76. DUPOUY 1941, p. 393, même s'il sait garder le sens de la mesure.

77. « Penmarch pendant la guerre », DUPOUY 1941, p. 331.

78. DUPOUY 1941, p. 338.

79. DUPOUY 1941, p. 348.

Au sentimentalisme est profondément liée « l'imagination bretonne »<sup>80</sup>, imagination qui « a [...] largement alimenté le romantisme »<sup>81</sup>. Mais en quoi consiste-t-elle exactement ? Difficile à déterminer, si ce n'est qu'on peut la rapprocher de ce qui pour Renan est « le caractère essentiel de la race, [l'] idéalisme »<sup>82</sup>, car sans cet idéalisme, l'imagination ne pourrait prendre l'importante signification qu'elle a en Bretagne. L'idéalisme se développe dans deux directions chez le peuple breton : le fait qu'il soit volontiers pour les vaincus et les opprimés<sup>83</sup>, ce qui est à mettre en parallèle avec l'attachement de la Bretagne aux causes perdues<sup>84</sup>. Mais A. Dupouy nuance cette notion très importante chez Michelet en faisant remarquer que « jamais elles ne sont perdues ces causes pour qui s'y attache »<sup>85</sup>. Cette déclaration se retrouvant ainsi à mi-chemin entre idées reçues et analyse personnelle, car A. Dupouy fait d'une notion qui à l'origine s'avère peu réaliste, un moyen pour le Breton de s'ancrer dans la réalité, car chez lui idéalisme étant synonyme de persévérance. Et c'est sur ce point qu'il apparaît original. Il faut à ce sujet noter que Michelet et Renan n'ont pas, à la différence A. Dupouy passé l'essentiel de leur vie au contact de la population bretonne. C'est pour cela qu'il donne une définition plus réaliste de l'imaginaire breton. Pourtant ne finit-il pas par tomber dans le piège de la pseudo-psychologie des peuples par trop d'idéalisation ?

Avant toute chose, évoquons la troisième notion qui est l'amour des Bretons pour la

liberté. Pour A. Dupouy, le statut particulier que possède la nation bretonne dans la nation française est intimement lié au goût des bretons pour leur indépendance<sup>86</sup>. Quant à dire s'il en est la conséquence ou la cause, ce n'est pas ce qu'il explique le mieux. Cependant, lors des épisodes de la Ligue, il parle de cette « province qui avait longtemps vécu à part et qui venait de manifester son esprit d'indépendance »<sup>87</sup>. On peut donc conclure sur les caractères structurels propres à la Bretagne comme vecteurs du sentiment d'indépendance, en fonction de l'amour de la liberté, qui est « l'esprit de résistance »<sup>88</sup>. Ce dernier anime les Bretons lorsque leur liberté est en danger, la Chouannerie constituant sans doute le meilleur exemple. Nous y retrouvons la notion de peuple déterminé, prêt à se battre pour ses idéaux. Pourtant, A. Dupouy n'échappe pas à une définition stéréotypée des caractéristiques de la population bretonne : sentimentale, idéaliste et amoureuse de sa liberté.

... qui génère une civilisation originale...

### *Économie et société*

L'économie bretonne, même si elle n'est que peu abordée, n'en est pas moins perçue dans ses spécificités. A. Dupouy insiste sur les structures de cette économie, faisant ainsi apparaître son originalité. Le problème est qu'il s'attarde beaucoup<sup>89</sup> sur le fait qu'à l'époque médiévale cette économie est surtout terrienne

80. DUPOUY 1941, p. 217.

81. DUPOUY 1941, p. 404.

82. DUPOUY Auguste, *Le breton Yves de Kerguelen*, La renaissance du livre, Paris, 1929, p. 112, mais aussi Dupouy Auguste, *Michelet en Bretagne, son journal inédit d'août 1831*, Horizons de France, Paris, 1947, p. 169.

83. DUPOUY 1941, p. 413.

84. DUPOUY Auguste, *Michelet en Bretagne, son journal inédit d'août 1831*, Horizons de France, Paris, 1947, p. 15.

85. DUPOUY Auguste, *Le breton Yves de Kerguelen*, La renaissance du livre, Paris, 1929, p. 247-248.

86. DUPOUY 1941, p. 259-260, qu'il est dangereux de contrarier, comme le montre la révolte des Bonnets rouges, mais qui apparaît aussi dans le brigandage et le pillage des épaves.

87. DUPOUY 1941, p. 238.

88. DUPOUY Auguste, *Michelet en Bretagne, son journal inédit d'août 1831*, Horizons de France, Paris, 1947, p. 15 et 126.

89. DUPOUY 1941, p. 244, qu'il désigne comme une réponse à un appel de la Bretagne.

et ignore l'importance du roulage qui contribue à faire de la Bretagne une petite principauté maritime. Pour l'époque moderne, il met plus en avant l'influence de la mer, et c'est pour cela que l'apparition de Richelieu dans l'histoire politique de la Bretagne est un fait sur lequel il insiste beaucoup, tout comme les vicissitudes liées aux différents conflits avec l'Angleterre<sup>90</sup>. De ce fait, petit à petit se mettent en place les deux structures dont l'union est si spécifique à l'économie bretonne : la terre et la mer. Le problème étant que ce sont presque toujours les structures qui sont étudiées, laissant ainsi la conjoncture économique dans l'ombre, étant donné qu'il y a peu de références susceptibles de montrer en quoi à telle ou telle époque la conjoncture bretonne peut se diversifier de la conjoncture générale, comme au XV<sup>e</sup> siècle<sup>91</sup>. Et même si la vocation touristique de la Bretagne est pressentie avec la référence à cette terre de tourisme qu'elle est appelée à devenir<sup>92</sup>, on y voit surtout la mise en avant d'un élément susceptible de constituer une structure économique de la Bretagne contemporaine plutôt qu'un fait de conjoncture.

Au final, la société bretonne était bien particulière dans l'ensemble français, et « Le fait essentiel et original, c'est qu'un ordre rural succède à l'ordre urbain de Rome »<sup>93</sup>. Cela entraîne une distinction entre ce monde et le reste de la société française, dans la mesure où ses fondements ont une origine différente, car « la cellule de l'organisme breton » est le plou terrien, organisé par les moines au moment de l'émigration<sup>94</sup>. La conséquence est qu'à l'époque médiévale la Bretagne ne compte que

« peu de villes »<sup>95</sup>. Cette question complexe qui aujourd'hui encore est loin d'être tranchée, peut porter à discussion car A. Dupouy fait des Bretons d'origine uniquement des terriens. Son analyse met également l'accent sur le fait que « ici les conditions mêmes du peuplement aggrave[nt] » la dispersion de l'autorité<sup>96</sup>, ce qui est à rapprocher du lien entre cette dispersion et le fait que « nulle [région] n'a connu une proportion plus grande de châtelains »<sup>97</sup>. A ce moment on constate que l'originalité de cette société est bien perçue, ce qui suffit à A. Dupouy, qui place alors la question du statut des paysans sur un plan secondaire, et si une brève allusion est faite au servage<sup>98</sup>, la quévaise quant à elle n'est pas étudiée. Cette lacune s'avère regrettable dans la mesure où l'histoire sociale est en fin de compte subordonnée à la démonstration de la spécificité bretonne et n'est pas étudiée pour elle-même.

#### *Institutions et vie politique*

L'originalité bretonne à ce sujet puise ses sources dans un texte ancien, *La Très ancienne coutume de Bretagne*<sup>99</sup>. A. Dupouy passe à côté de l'intérêt de l'*Assise au comte Geoffroy* comme prémisse de cette originalité institutionnelle<sup>100</sup>. Souci de simplifier ou refus de voir les apports Plantagenêt, sous prétexte qu'ils sont perçus comme des princes anglais. Avant de cette coutume, rappelons-nous

90. DUPOUY 1941, p. 298 et le conflit de 1742-1746, pour ne citer que ce cas.

91. DUPOUY 1941, p. 187-8, où il décrit l'état économique de la Bretagne.

92. DUPOUY 1941, p. 416.

93. DUPOUY 1941, p. 25.

94. DUPOUY 1941, p. 26.

95. DUPOUY 1941, p. 74.

96. DUPOUY 1941, p. 70.

97. DUPOUY 1941, p. 78.

98. DUPOUY 1941, p. 73.

99. Voir l'analyse approfondie de ce texte qui semble trouver son inspiration dans l'édition de M. Planiol (DUPOUY 1941, p. 110-111).

100. DUPOUY 1941, p. 87, l'*Assise* n'y est vue que sur le plan de la succession, sans référence au fait que ce soit l'un des plus vieux textes européens relatif aux questions de la succession féodale, ni sur la manière dont il inspire l'*Ancienne coutume*, Voir l'édition que fait M. Planiol de ce texte : DUPOUY 1941, p. 110-111.

dans quel esprit A. Dupouy rédige son travail : démocrate avant tout, il met systématiquement en avant tout ce qui est susceptible de limiter le pouvoir absolu des gouvernants. C'est pourquoi il met bien en évidence le fait que « l'institution [soit] un régulateur et modérateur »<sup>101</sup>, ce qui constitue la preuve de son attachement à ce qu'il décrit comme la modernité bretonne.

Pourtant, il ne va pas jusqu'à étudier l'originalité de la vie politique bretonne dans la France d'ancien régime. Certes, il insiste bien sur la particularité bretonne des luttes entre pouvoir central et parlement, mais cela ne fait pas référence à l'élément fondamental<sup>102</sup>. En effet, sur le plan politique, la Bretagne fait exception sur des points comme la révolte des Bonnets rouges. Il faut se rappeler qu'à l'exception de la révolte des Cévennes, les Bonnets rouges constituent la seule révolte populaire que connaît le règne de Louis XIV, de même que c'est la dernière région à connaître la tutelle directe du pouvoir central avec la mise en place d'un intendant en 1689, phénomènes, qu'il occulte totalement<sup>103</sup>. Cela peut se comprendre par l'image qu'il souhaite donner de la Bretagne. Il veut décrire un pays modéré, loin des exaltations révolutionnaires ou conservatrices<sup>104</sup>. D'ailleurs, il dit clairement que « ce qui est partout dans les interlignes, c'est le souhait d'un gouvernement révolutionnaire et restaurateur »<sup>105</sup>. Il insiste aussi sur le fait qu'en Bretagne perdure « une forte tradition républicaine »<sup>106</sup>. Cependant, à la vue des

derniers exemples, on peut se demander si cette image ne découlerait pas plutôt de ses propres options politiques plutôt que d'une véritable analyse. Le conservatisme du Morbihan opposé à l'implantation communiste dans des régions comme Huelgoat ou Douarnenez montre que la Bretagne connaît de grands contrastes qui rendent difficile un jugement précis. Pourtant A. Dupouy semble conscient de cette complexité bretonne en faisant référence à ces « deux patriotismes contraires » qui s'y manifestent à l'époque de la Révolution<sup>107</sup>.

### *L'Église et la culture*

L'église est un facteur fondamental pour la mise en place de la société bretonne. Certes, cette caractéristique n'est pas unique à cette civilisation, mais les conditions mêmes de sa mise en place déterminent la spécificité de la société bretonne dans ses rapports avec l'Église, car « dans la Bretagne armoricaine, l'initiative vient d'en bas, et l'organisation se propage, toute plébéienne, avec un caractère d'étonnante spontanéité, quelques-fois en dépit de l'autorité hiérarchique », contrairement au reste de la future France<sup>108</sup>. Si l'on évacue la part d'idéalisation qui découle de ces quelques mots, on peut constater que la religion catholique s'organise dans le même esprit de liberté que le reste des institutions bretonnes. D'autre part, sa spécificité se retrouve aussi sur le plan de la ruralité qui, comme nous l'avons vu, est la caractéristique première de la Bretagne. Pourtant, l'Église bretonne n'est pas un simple élément qui possède les mêmes principes fondamentaux que les institutions propres à la Bretagne. Elle est bien différente de l'Église romaine ou gallicane, et ses manifestations s'expriment principalement par l'indépendance

101. DUPOUY 1941, p. 138.

102. DUPOUY 1941, p. 261, avec la particularité bretonne du conflit au sujet des taxes.

103. DUPOUY 1941, Ch. XII, et p. 269, car il n'évoque la question de l'intendant que pour la Bretagne.

104. Voir à ce sujet l'analyse de la représentation bretonne à la Convention qui est censée l'incarner (DUPOUY 1941, p. 359).

105. DUPOUY 1941, p. 377.

106. DUPOUY 1941, p. 392.

107. DUPOUY 1941, p. 357.

108. DUPOUY 1941, p. 27.

spirituelle, apportée par les moines évangélisateurs<sup>109</sup>. Ce particularisme a pour conséquences l'absence du jansénisme et du protestantisme, tout comme l'activité de grands missionnaires qui, comme Maunoir, réorganisent la société bretonne comme l'avaient fait avant eux les moines évangélisateurs<sup>110</sup>. Pourtant, à ce même moment, si la forme reste celtique, le fonds, lui est devenu romain, ce qu'A. Dupouy n'exprime peut-être pas assez clairement.

Cette dernière remarque nous amène à aborder la question de la spécificité culturelle de la Bretagne. Il faut noter que même si A. Dupouy a conscience de cette question, il ne réagit pas en celtomane, dans la mesure où il connaît le phénomène de fusion culturelle qui s'opère quand deux civilisations entrent en contact<sup>111</sup>. Cette spécificité culturelle s'épanouit en particulier dans le domaine de la littérature. Ainsi, en l'évoquant lors des derniers temps de la royauté, il fait remarquer que, « cette littérature, bretonne quant au fond, est latine de forme »<sup>112</sup>, elle manifeste donc les particularités de l'esprit celtique, tout comme la littérature orale<sup>113</sup>. Enfin n'oublions pas la question de l'art en Bretagne. Le constat le plus évident de son originalité résidant dans les matériaux utilisés, ces églises décrites comme des « fleurs de

granit »<sup>114</sup>. De plus, l'une des rares analyses faites à ce sujet laisse entendre que « en Bretagne, les styles architecturaux ont une longévité que les modifications régionales aident à expliquer »<sup>115</sup>. Ainsi loin d'y voir une marque du retard breton, A. Dupouy porte sur un autre terrain le débat, en en faisant une source de richesse culturelle. N'oublions pas que les différentes spécificités évoquées précédemment n'apparaissent qu'à tel ou tel moment de l'histoire bretonne, après des périodes de déclin ou de stabilité. En effet sur ce plan, A. Dupouy sait qu'il ne peut pas dresser un tableau statique dans la mesure où l'évolution est le principe même de l'histoire.

... qui s'inscrit dans un ensemble plus vaste

*Une région qui connaît les mêmes problèmes que le reste de l'Europe occidentale*

La meilleure preuve de ce phénomène réside dans le fait que les enjeux des luttes auxquelles la Bretagne<sup>116</sup> se trouve mêlée sont en relation directe soit avec la France, soit plus généralement avec la géostratégie européenne. Il faut pourtant remarquer que s'il a conscience de ce dernier élément, il n'en fait pas toujours bon usage. Néanmoins, notons sa capacité à dégager la signification d'une lutte sur le plan de la civilisation européenne et ce, en y intégrant très justement la Bretagne. Elle peut également se retrouver dans différents conflits à l'échelon européen, en particulier sur ce qui concerne la religion qui constitue un élément de pouvoir fondamental aux époques médiévales et modernes<sup>117</sup>. Mais attardons-nous quelques

109. Voir à ce sujet DUPOUY 1941, p. 35, où A. DUPOUY évoque la reconnaissance des Bretons envers leurs saints évangélisateurs qui « parlant l'idiome de leurs ouailles [...] avaient les clés de leur cœur », autrement dit, ceux-ci vivaient le catholicisme avec l'esprit des Celtes, d'où l'indépendance spirituelle marquée et les restes de paganisme inconscient évoqué p. 254.

110. Voir DUPOUY 1941, p. 253, sur le déclin du jansénisme et du protestantisme, et 254, pour l'action de Maunoir.

111. Il l'explique clairement en faisant allusion à la fusion des éléments français et bretons pendant la période féodale : DUPOUY 1941, p. 71.

112. DUPOUY 1941, p. 54.

113. DUPOUY 1941, p. 81, sur la poésie parlée, et p. 82, sur la référence aux nombreuses légendes de l'imaginaire breton.

114. DUPOUY 1941, p. 188.

115. DUPOUY 1941, p. 256.

116. C'est ainsi que pour lui, le principal enjeu de la période féodale réside dans le fait que « le matérialisme féodal et le spiritualisme chrétien se livrent [...] une rude guerre », DUPOUY 1941, p. 75.

117. Voir la prise de position du clergé breton face au

instants sur ses limites en ce domaine. Elles résultent surtout du fait que toute son Histoire de Bretagne est écrite dans le souci de justifier l'appartenance de la Bretagne à la communauté nationale française. C'est pourquoi le rôle décisif que joue l'armée bretonne au moment de la guerre de Cent ans est plus considéré comme une des prémisses de l'Union que comme l'action d'une petite principauté sur la scène internationale<sup>118</sup>. Et en voulant magnifier le rôle de la Bretagne dans cette lutte, il en limite la portée, bien involontairement. Mais l'effet inverse est également vrai, car dans le cas de la Guerre de succession de Bretagne, même si A. Dupouy fait référence à ses enjeux en ce qui concerne la guerre de Cent ans<sup>119</sup>, sa narration gomme cet aspect, et fait place à une certaine exaltation patriotique<sup>120</sup>. En réalité, il est nettement plus à l'aise quand il évoque ce qui concerne les luttes de la Bretagne et de l'ensemble français, mais à aucun moment il ne s'aventure à donner une portée symbolique à ces événements, comme il l'a fait pour les conflits à l'échelon européen<sup>121</sup>. Deux types de conflits apparaissent alors. D'une part, ceux qui concernent les Bretons et le pouvoir central, d'autre part, ceux dans lesquels la Bretagne se trouve entraînée à cause de son appartenance à l'ensemble français<sup>122</sup>, il est vrai que dans ce dernier cas, la lutte vient d'un danger extérieur, car après l'Union, « la Bretagne n'eut plus qu'à

prendre sa part des vicissitudes du royaume », l'intégration étant finalement réalisée<sup>123</sup>.

Outre les conflits qui traversent l'Europe, la Bretagne connaît, tout comme cette dernière, des périodes de prospérité et de déclin, que l'on peut mettre en relation sans trop de difficulté. Ne nous attardons pas sur les études des déclin économiques qui sont quasiment inexistantes, mais sur celles liées aux problèmes de cohésion et d'unité. Rappelons-le, le problème de l'unité nationale est fondamental pour A. Dupouy. C'est donc avec regret qu'il constate qu'à l'une des périodes parmi les plus critiques de dissolution du pouvoir central « les particularismes triomphent là comme ailleurs »<sup>124</sup>, et tout au long de son ouvrage, il insiste sur ce problème, de façon légèrement moins marquée il est vrai, mais montrant ainsi que la dissolution du pouvoir central est un danger pour la France, et par conséquent, pour la Bretagne<sup>125</sup>. En réalité, loin de donner de la Bretagne l'image d'un pays arriéré, il tente, chaque fois que cela lui est possible, de mettre en parallèle les prospérités bretonne et française<sup>126</sup>, montrant ainsi l'harmonie qui peut exister à chaque moment de leur histoire entre ces deux entités, et, à un degré moindre, avec l'Europe occidentale.

### **L'intégration dans la civilisation européenne**

Que la Bretagne connaisse des vicissitudes pareilles à celles qui apparaissent en Europe, cela est compréhensible, mais c'est insuffisant pour en déduire qu'elle est intégrée à cette civilisation. Or, A. Dupouy l'y inclut, à tel point que pour lui, rares sont les moments

Grand schisme d'Occident, DUPOUY 1941, p. 144.

118. DUPOUY 1941, p. 156, pour Formigny, mais surtout p. 158, pour Castillon, où il fait référence au « commun triomphe des hermines et des fleurs de lys ».

119. DUPOUY 1941, p. 156.

120. DUPOUY 1941, ch. IV.

121. Il est vrai qu'à ce moment la symbolique qui est mise en avant est la formation de l'unité nationale.

122. Quand il évoque le premier type de conflit, c'est toujours avec une allusion plus ou moins directe à la Chouannerie (DUPOUY 1941, p. 37), dans l'autre cas, les invasions normandes (DUPOUY 1941, p. 43), les guerres de la Ligue (Ch. X, passim), la Révolution française (DUPOUY 1941, p. 319 et 348) ou le boulangisme (DUPOUY 1941, p. 413) sont les exemples les plus significatifs.

123. DUPOUY 1941, p. 199.

124. DUPOUY 1941, p. 33.

125. En particulier au moment de l'unité.

126. Voir à ce sujet la référence au niveau de vie en France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (DUPOUY 1941, p. 338).

où elle connaît un retard. Sur le plan social et économique, on constate qu'en dépit de ses particularités, elle possède des structures analogues à celles communément observées en Europe occidentale. Il n'est pas question ici de multiplier les exemples, mais arrêtons-nous sur la vision qu'il donne de la Bretagne, à l'époque où celle-ci est la plus en harmonie avec le reste de l'Europe, à savoir la période féodale. La description d'une « terre bretonne, comme tout l'Occident chrétien [constituée] d'un système de fiefs dont le château est à la fois le symbole et le principal instrument » est alors sans ambiguïté : elle n'est ni en retard, ni en avance sur le plan des structures, mais il est vrai que c'est la période où elle affirme le moins sa personnalité<sup>127</sup>. Pour ce qui concerne le gouvernement, le même constat s'impose, la réflexion faite à propos de Nominoë étant à comprendre comme la preuve de cette intégration, et non comme la mise en avant d'un particularisme breton dans le domaine politique<sup>128</sup>.

À ce propos, les analyses précédentes ne sont pas des plus significatives, c'est pour cela que l'étude des modalités de l'intégration de la Bretagne religieuse dans la civilisation européenne s'avère nécessaire. Là encore, deux axes peuvent servir de fil directeur : tout d'abord, ce sont les points communs entre les comportements observés en Bretagne et ceux qui existent en Europe. C'est en grande partie le vol de reliques qui « ne sont pas rares à cette époque »<sup>129</sup>. Mais le plus significatif, c'est l'attitude des dirigeants bretons, qui ont les mêmes aspirations que leurs homologues

européens<sup>130</sup>. Le deuxième thème fait référence à l'influence incontestable de l'Église romaine sur l'Église bretonne. Les monastères bretons, comme ceux de l'Europe occidentale, adoptent la règle de saint Benoît<sup>131</sup>. Alors, « les bénédictins font ce que font la plupart des moines »<sup>132</sup>. Cette influence ne se limite pas à l'obédience des différents monastères bretons, elle apparaît aussi dans les questions d'encadrement des fidèles, qui, une fois perdue la spécificité bien celtique développée à l'époque de l'émigration, subissent de plus en plus directement la tutelle romaine, problème sur lequel A. Dupouy ne s'avance pas trop<sup>133</sup>.

Enfin, après cette intégration religieuse, il faut prendre en compte ce qui pour A. Dupouy constitue le fait essentiel de ce phénomène, l'intégration intellectuelle. Ainsi, dans ce domaine, elle n'accuse jamais de retard. Mieux, elle est toujours parmi les plus avancées dans le mouvement des idées, et participe parfois directement à leur élaboration, en particulier ce qui concerne les questions de l'imprimerie et de la philosophie des Lumières. Étant un homme de lettres héritier de ces mêmes Lumières<sup>134</sup>, A. Dupouy tend à glorifier ce

127. DUPOUY 1941, p. 72.

128. DUPOUY 1941, p. 41, « au surplus, un homme de son temps », mais voir aussi le fait que Pierre Ier soit associé à « un type assez répandu au Moyen Âge : le dévot anticlérical », DUPOUY 1941, p. 94.

129. Il s'agit du IX<sup>e</sup> siècle, période où ce phénomène prend une dimension jamais égalée, DUPOUY 1941, p. 52.

130. Outre le cas de Pierre Ier, évoqué note 321, voir les comportements des ducs de Bretagne au temps des croisades.

131. Qui est, comme il le fait remarquer, « introduite dès 818 à Landévennec », DUPOUY 1941, p. 38, suite à la réforme de Benoît d'Aniane, à laquelle aucune référence n'est faite.

132. DUPOUY 1941, p. 39.

133. Voir sa présentation de la venue de Vincent Ferrier en Bretagne (DUPOUY 1941, p. 144).

134. DUPOUY 1941, p. 192-193, où l'imprimerie est présentée comme le meilleur signe de l'intégration, et p. 322, où les progrès de la philosophie des Lumières sont un point sur lequel il insiste beaucoup. Si en ce qui concerne le premier cas il voit juste, le deuxième est à nuancer, dans la mesure où c'est un fait essentiellement urbain, et que les villes en Bretagne ne sont pas des plus développées à ce moment.

qu'il connaît le mieux, car il y trouve plus aisément les justifications de ses idées.

Nous en arrivons alors à étudier le prestige de la Bretagne dans le monde européen. On voit bien que A. Dupouy refuse de lui donner une place qu'elle ne mérite pas, que ce soit dans un sens ou dans l'autre, ce qui fait qu'il ne s'y attarde que peu, par souci de ne pas tomber dans la caricature. C'est pourquoi, les références les plus explicites à ce sujet se situent au moment de la Bretagne médiévale, à une époque où la Bretagne n'était pas intégrée dans l'ensemble français<sup>135</sup>, quand le roi Salomon « dans l'ensemble carolingien [...] fait grande figure »<sup>136</sup>. Autrement dit le souverain breton n'est pas placé sur le même plan que les autres souverains de son époque, mais acquiert un prestige qui fait de la Bretagne une puissance importante. Il est surprenant de constater qu'à la fin de l'époque médiévale, là où sa prospérité la place parmi les puissances les plus notables, A. Dupouy ne s'aventure pas dans une telle comparaison. Est-ce une crainte de surestimer la puissance de la Bretagne et de la dénaturer ?

### **Les relations entre la Bretagne et la France**

#### Les caractères du lien

##### *Des intérêts communs entre deux nations*

A. Dupouy distingue nettement la nation bretonne de la nation française, tout en insistant, au fil des différents épisodes, sur les liens structurels qui amènent la première à s'intégrer à la seconde. Sur le plan chronologique, la nation bretonne est la première à être identifiée,

135. Voir à ce sujet la référence aux monarques carolingiens, qualifiés de souverains étrangers, DUPOUY 1941, p. 59.

136. DUPOUY 1941, p. 46.

avec « cet élément primordial d'une nation qu'est une langue à soi »<sup>137</sup>, et notre auteur ne manque pas de lui manifester son attachement, tout en gardant le sens de la mesure<sup>138</sup>. En effet, pour lui, il est indéniable que la nation bretonne ne peut se suffire à elle-même, au-dessus d'elle se dressant la patrie française, de formation plus complexe certes, mais plus apte à protéger et encadrer ses membres. Et si dès le départ le « principe de la souveraineté franque » est mise en avant<sup>139</sup>, celui-ci n'est pas synonyme de nation, il ne découle pas de l'envie de vivre ensemble, et n'a aucun fondement ethnique. Cependant, il est là pour rappeler cette France éternelle qui se constitue au fil des générations. Elle est d'ailleurs perçue comme l'héritière d'un long et difficile travail effectué par des personnalités ayant une haute idée de leur tâche, qui consiste à réaliser l'unité de ce territoire qui va devenir une nation<sup>140</sup>. Ce principe d'unité conduit à la constitution d'un pouvoir central doté d'une puissance non négligeable, sans être absolutiste<sup>141</sup>. Et pour mieux rattacher la nation bretonne à la nation française, A. Dupouy l'intègre aux mythes nationaux français<sup>142</sup>. En outre, il ne critique à aucun moment la nation française, mais ne peut s'empêcher de faire part d'un certain malaise face à la mutation révolutionnaire, car la nation bretonne est amenée à « s'anéantir dans un être

137. DUPOUY 1941, p. 35.

138. DUPOUY 1941, p. 33 « on aimerait à se dire que... » montre que le souci de la vérité contrôle les élans affectifs qui n'en sont pas pour autant délaissés, comme le montre cette référence à « la patrie quittée », DUPOUY 1941, p. 57.

139. DUPOUY 1941, p. 33.

140. Voir à ce sujet l'attitude de certains évêques bretons (DUPOUY 1941, p. 32), mais plus généralement du clergé français, « artisan de l'unité nationale », DUPOUY 1941, p. 37.

141. DUPOUY 1941, p. 37, où la révolte de Morvan est perçue comme la négation de l'autorité centrale carolingienne.

142. DUPOUY 1941, p. 148, où est évoquée la négligeable participation bretonne à l'épopée de Jeanne d'Arc.

de raison qui restait cependant la France », où il voit la négation de l'état qu'il préconise<sup>143</sup>.

### *Les causes du lien*

Néanmoins, ces principes généraux n'expliquent pas les différentes causes qui mènent à l'union. Il s'agit d'abord de la mise en commun du terreau qui fonde une nation, à savoir la réaction contre les agressions extérieures. Comme la France est à l'origine de la nation Allemande, l'Angleterre est à l'origine de la nation française. Or, le sentiment anti-anglais est très vif dans l'Histoire de Bretagne, faisant apparaître cet ennemi à l'origine à la fois de la nation française, mais aussi de la nation bretonne. C'est manifeste à deux moments, pendant la constitution de l'empire Plantagenêt, que A. Dupouy assimile, à tort, à un empire anglais; et pendant l'épisode de la guerre de Cent ans qui touche directement la Bretagne, la Guerre de succession<sup>144</sup>. Cependant, cet élément, tout en étant déterminant, ne peut suffire à expliquer en quoi ce lien Bretagne-France est fondamental. Alors rentre en scène la lente mais sûre montée de l'influence française sur la nation bretonne. Sur le plan politique, elle se concrétise par la mise en place de dirigeants français sur le trône ducal, l'influence de Paris sur la Bretagne étant alors « à la fois politique et

intellectuelle »<sup>145</sup>, cette dernière se manifestant, entre autres, par la présence de seigneurs bretons à la Cour de France, et par le rôle joué par l'université parisienne dans le monde intellectuel breton<sup>146</sup>. Cette influence française devient finalement structurelle, et ainsi la Bretagne n'a plus d'autre destinée que de graviter dans l'orbite française, surtout à partir du moment où éléments français et bretons ont fusionné<sup>147</sup>.

Pourtant, ces éléments ne permettent pas de rendre compte du principe spirituel de la nation, qui débouche sur le concept de la mère-patrie. Celui-ci, selon Renan, consiste dans la volonté de vivre ensemble, et A. Dupouy en fait un principe fondamental, en le faisant apparaître tout au long de son travail. C'est ainsi que la référence à la volonté populaire de s'intégrer à la France est fréquente, même pour des cas où il est établi qu'elle n'a joué aucun rôle<sup>148</sup>. Cela n'empêche pas A. Dupouy de confirmer son opinion en insistant énormément sur l'attachement des Bretons à la France, ce qui le fait encore tomber dans l'idéalisme patriotique<sup>149</sup>. Cette analyse se

143. DUPOUY 1941, p. 358.

144. Pour la première période, voir DUPOUY 1941, p. 86, où il est fait état qu'Henri Plantagenêt « fut le maître en Bretagne, mais non pas un maître accepté », ce qui fit que « la haine de l'Anglais soutint ces révoltes », tout cela prouve bien le caractère symbolique plus qu'historique qu'il cherche à tirer de ces problèmes (id.). Dans la guerre de cent ans, outre le fait que « Jean III fut aux côtés du roi de France dans les premiers combats » (DUPOUY 1941, p. 112), il faut retenir que « les exactions anglaises refaisaient peu à peu contre l'Angleterre l'union bretonne » (DUPOUY 1941, p. 122), alors qu'édouard III a des ambitions plus subtiles que de vivre sur le pays, et que toute référence à d'éventuelles exactions française est passée sous silence. Là encore, l'idéologie prime sur la vérité historique.

145. DUPOUY 1941, p. 109, et voir p. 91, la référence aux Montfort qui sont tous des princes français.

146. DUPOUY 1941, p. 180-1, voir la liste conséquente que A. DUPOUY dresse à ce sujet, et sur la question de l'université, DUPOUY 1941, p. 111, avec l'analyse des influences françaises sur la rédaction de l'ancienne coutume.

147. DUPOUY 1941, p. 139, le constat de la fusion des deux éléments étant particulièrement net pour la période féodale, DUPOUY 1941, p. 71.

148. Il fait référence au vœu général de la population pour justifier la politique francophile des ducs. Mais il l'utilise de manière plus abusive au moment des guerres d'indépendance (DUPOUY 1941, p. 177) et de l'union (DUPOUY 1941, p. 200), où la force et les tractations politiques ont eu plus d'influence que la volonté populaire, contrairement à ce qu'il affirme. Il est vrai que ce dernières ne peuvent définir le principe spirituel de la nation, ce qui gêne sans doute A. DUPOUY, qui déforme alors l'histoire, pour la cause.

149. Que ce soit le refus des Bretons de suivre César de Vendôme (DUPOUY 1941, p. 241), ou leur attitude vis-à-vis des séparatistes (DUPOUY 1941, p. 421), qui, il est vrai, est plus palpable avec la référence que constitue

retrouve aussi sur d'autres points, que ce soient avec les gouvernants qui collaborent dans un respect mutuel, ou les nations, qui unissent leurs efforts pour chasser l'ennemi, dans une « mutuelle sympathie <sup>150</sup> ». Il est d'ailleurs symptomatique de remarquer que, quand un roi comme Louis XI tente de réunir la Bretagne à la France par des moyens considérés comme peu dignes, A. Dupouy juge négativement une telle entreprise<sup>151</sup>. En réalité, ce qui fait de son analyse une analyse idéologique, c'est son caractère messianique, car à aucun moment il n'esquisse l'idée d'une nation française ayant échoué dans la réalisation de son unité<sup>152</sup>.

La dernière caractéristique dans les liens entre la Bretagne et la France, est leur forme. Elle se manifeste en particulier par la loyauté, ce que la Bretagne et ses habitants, du chef politique au simple citoyen, se doivent de respecter avant tout, c'est leur engagement envers la France<sup>153</sup>. Et si un personnage politique

leurs différents résultats aux suffrages où ils se sont présentés. Mais pour ce qui concerne l'attachement des Bretons à la France, peut-on retenir des critères comme leur participation à la Première Guerre mondiale, dans la mesure où le conditionnement intellectuel infligé par l'école et les rigueurs administratives ne leur laissèrent pas le choix (DUPOUY 1941, p. 420).

150. DUPOUY 1941, p. 164, pour la question de la sympathie entre gouvernants, voir l'honneur fait au duc de Bretagne d'être élevé à la pairie (DUPOUY 1941, p. 102), ou la politique francophile de ducs comme Pierre II (DUPOUY 1941, p. 158) ; pour celle de la sympathie entre les deux nations, voir les liens que révèlent les batailles de Formigny et de Castillon (DUPOUY 1941, p. 156 et 158).

151. DUPOUY 1941, p. 168, où il qualifie cette politique de brutale.

152. DUPOUY 1941, p. 132, où la tentative d'annexion de Charles V en 1378 est considérée comme devançant « les événements d'un siècle et demi », comme si la fin du Moyen Âge était la période nécessaire pour l'union, au vu des questions de maturité.

153. Cette notion est évoquée dès Nominoë (DUPOUY 1941, p. 38), mais elle surtout mise en avant à l'époque ducale (DUPOUY 1941, p. 101). Et même si Napoléon, le chef de la nation n'est pas légitime selon A. DUPOUY, la Bretagne se doit malgré tout d'être loyale, car il incarne la nation française (DUPOUY 1941, p. 389).

contracte une alliance considérée comme contre-nature, le jugement qu'A. Dupouy porte sur son action est sévère, car il ne respecte plus ce principe de loyauté<sup>154</sup>. N'oublions pas le pendant de la loyauté, le dévouement à la patrie, car appartenir à une nation nécessite des sacrifices qu'il faut accomplir. La nation permettant à l'individu d'exister en tant que tel, il se doit de la protéger. Ce dévouement est bien sûr assimilable à celui que l'individu doit à ses parents, d'où la notion de mère-patrie. A. Dupouy se situe en fin de compte en bonne place dans la lignée des réflexions traditionnelles qui concerne les relations individu-nation, ce qui montre bien qu'il n'est que peu ouvert aux questions d'ordre politique, ne faisant qu'exprimer à sa façon la perception communément admise de la nation<sup>155</sup>.

## Le rejet des positions extrêmes

### *L'indépendance*

De la conception de la nation, il convient de passer à la conception de l'État. En réalité, les positions extrémistes sont très mal perçues, car sur le plan politique, leur signification est contraire à l'idéal préconisé. Car même si la bataille de Ballon est vue comme le glorieux point de départ de l'indépendance bretonne, il ne faut pas se laisser induire en erreur<sup>156</sup> ;

154. Ainsi, Jean de Montfort n'est pas considéré comme le représentant légitime de la Bretagne pendant la Guerre de succession, car il est appuyé par les Anglais et de ce fait, n'est pas loyal vis-à-vis de la France (DUPOUY 1941, p. 116).

155. DUPOUY 1941, p. 297 et 284, sur le dévouement des Bretons, d'Anne en particulier, qui sacrifie son navire, la Cordelière pour la France (DUPOUY 1941 p. 197), celui des Bretons lors du premier conflit mondial (DUPOUY 1941, p. 420), les exemples ne manquent pas pour montrer à quel point le Breton, malgré son esprit d'indépendance, est pressé d'accomplir son devoir envers la France.

156. DUPOUY 1941 p. 39, « tous les Bretons armoricains

c'est la symbolique de la naissance de la nation bretonne que A. Dupouy veut glorifier, plus que celle de la création d'un état breton. Mais pour que la première naisse, il faut que le second l'accompagne, dans la mesure où il est perçu comme le moteur de cette naissance. Le but étant l'intégration de la nation bretonne dans la nation française, cet état est condamné à disparaître<sup>157</sup>, et c'est pour cela que A. Dupouy atténue les conséquences politiques du coup d'éclat de Noinoë en précisant, à propos d'Erispoë que « le désir d'indépendance n'était pas chez lui prédominant »<sup>158</sup>. La lecture des guerres d'indépendance va dans ce sens, car l'existence de l'état breton n'étant plus considérée comme nécessaire, il insiste sur le fait qu'aux yeux de la majorité des Bretons, elle passait pour « imprudente et ingrate »<sup>159</sup>. Dans l'optique de A. Dupouy, le parti indépendantiste en général, et Landais en particulier, sont présentés de façon peu crédible, qui débouche plus sur des considérations d'ordre moral que sur le respect de l'analyse historique<sup>160</sup>. En fin de compte, il considère l'indépendance comme un combat d'arrière-garde, et place les hommes du XV<sup>e</sup> siècle sur le même plan que ceux du XX<sup>e</sup> siècle, ce qui est une erreur<sup>161</sup>, car les enjeux ont une tournure différente selon les époques, et surtout selon le degré d'intégration de la Bretagne dans la France. *La centralisation à outrance*

Si un pouvoir central est une chose nécessaire, la centralisation à outrance est susceptible d'être assimilée au terrorisme, comme c'est le cas au moment de la Révolution. Il est vrai qu'il s'agit dans ce cas du jacobinisme révolutionnaire, qui use de violence pour faire passer ses idées<sup>162</sup>, ce qui fait que « très tôt [...] la Révolution s'était montrée iconoclaste »<sup>163</sup>, car elle nie le principe d'une France constituée de plusieurs peuples et nations, et qu'elle s'attaque à la religion, que A. Dupouy considère comme un des piliers de la société<sup>164</sup>. Tout ceci expliquant la nécessité du combat pour que la Bretagne conserve sa personnalité<sup>165</sup>.

Dans le domaine de l'État, c'est le respect et la modération qui sont pour A. Dupouy les éléments fondamentaux. C'est ainsi que le régime du consulat peut être, dans une certaine mesure, considéré comme le régime le plus proche de ses conceptions dans ses principes de base qui conduisent à « une politique [...] conciliante et rassurante »<sup>166</sup>. Ceci au risque de voir s'établir, après les bouleversements de la Révolution, « un état permanent de guerre entre deux légalités qui s'excluent »<sup>167</sup>. Mais peut-être doit-on voir chez A. Dupouy le comportement politique propre aux Bretons au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, qui se tournaient vers les forces conservatrices en période de crise, et vers les forces plus progressistes en période de stabilité. Toujours est-il que ce modéré place sur le même plan centralisation à outrance et indépendance, qui toutes deux sont perçues

ont conquis ce jour-là leur indépendance ».

157. S'il est symptomatique de remarquer qu'il ne s'attarde pas trop à décrire sa réalité au XV<sup>e</sup> siècle, il convient malgré tout de s'attarder sur le tableau qu'il en fait (DUPOUY 1941, p. 185-193).

158. DUPOUY 1941, p. 44.

159. DUPOUY 1941, p. 181.

160. « un bourgeois de Vitré, enrichi [...] habile, sans excès de scrupules, audacieux et autoritaire », DUPOUY 1941, p. 170, l'image, sans être totalement fautive et à replacer dans les rapports Landais-Chauvin, et montre que A. Dupouy abaissant le premier en rehaussant le second, caricature la réalité.

161. Voir l'analyse de ces derniers DUPOUY 1941, p. 420.

162. Que ce soit pour les différents coups d'État dont il est fait mention, ceux de 1793 (DUPOUY 1941, p. 360) et de 1795 (DUPOUY 1941, p. 372), ou l'état de terreur par lequel le jacobinisme s'exprime (DUPOUY 1941, p. 355 et 364).

163. DUPOUY 1941, p. 358.

164. Voir à ce sujet les conséquences religieuses de la politique de la Constituante (DUPOUY 1941, p. 351).

165. DUPOUY 1941, p. 417.

166. DUPOUY 1941, p. 380.

167. DUPOUY 1941, p. 299.

comme des extrêmes qui nient la réalité de la nation bretonne et de la nation française.

## Un statut particulier

### *Les principes généraux : la coopération*

Cette coopération s'inscrit dans la perspective humaniste qui veut que le respect soit la base des relations entre groupes humains, cet idéal ne peut être atteint que si la bonne volonté est au rendez-vous. Ainsi, le fait que « le roi, d'accord avec les états, organisa la défense du littoral » soit une notion sur laquelle A. Dupouy s'attarde, montre à quel point ce souci est constant chez lui. En réalité, cela nous ramène droit à la conception de la nation, qui se fonde en bonne partie sur l'effort commun et une volonté mutuelle. Dans ce cas, l'allusion est d'autant plus symbolique, qu'elle se réfère à la défense contre l'ennemi extérieur, ciment principal du sentiment national, mais il y a aussi un prolongement sur le plan intérieur, qui se caractérise le mieux par la prise de pouvoir de Richelieu en Bretagne. Son attitude considérée comme bienveillante vis-à-vis de cette dernière, lui permettant d'incarner un tel principe idéaliste<sup>168</sup>. Cependant cette analyse sur la nécessaire coopération ne peut être comprise que par la spécificité bretonne dans la nation française. En effet, la personnalité de celle-ci étant très prononcée par rapport aux autres régions, il est logique qu'elle soit respectée tout en servant sa mère-patrie, c'est la conclusion qui découle de l'attachement

168. DUPOUY 1941, p. 245, « le Cardinal ménagea sa province », est empreint d'une connotation affective très forte avec le pronom possessif, rarement rencontré dans de tel cas ; il renforce certainement la bienveillance de Richelieu, dans la mesure où c'est l'un des rares hommes d'État français à avoir eu une politique maritime, détail qui chez notre historien amoureux de la mer prend une importance considérable.

de A. Dupouy au particularisme breton<sup>169</sup>.

Mais s'il idéalise les faits, il n'en tombe pas pour autant dans des considérations naïves, car il a clairement conscience que les tendances extrémistes précédemment évoquées sont en partie naturelles, et que la vigilance se doit d'être un principe constamment affirmé. C'est pour cela qu'il rappelle que « la France a le devoir de conserver à la province ses droits »<sup>170</sup>. Cette phrase, qui est peut-être une allusion furtive au jacobinisme qui réfute de telles affirmations, veut mettre en garde contre ceux qui veulent voir en la France un pays centralisé au maximum, ce qui constituerait un danger pour le principe communautaire de la nation. C'est dans cette optique qu'un contre-pouvoir comme le parlement est le bienvenu, car il donne à la Bretagne les moyens d'être vigilante. Ainsi, lorsque A. Dupouy regrette la disparition du statut autonome de la Bretagne, c'est plus du contre-pouvoir qu'il s'agit que de l'autonomie.

### *Les éventuelles tensions*

Même si le travail de A. Dupouy est guidé par un idéal, il reste conscient des limites qu'il peut rencontrer, celles-ci prenant souvent la forme des tensions entre la région et l'autorité centrale, leurs causes étant à la fois structurelles et conjoncturelles. Les premières sont bien sûr liées à l'esprit d'indépendance qui est, comme il a déjà été dit, l'une des principales caractéristiques de l'esprit breton selon A. Dupouy, lorsqu'on l'associe au phénomène de la « lutte plus générale entre l'autonomie de la province et l'esprit centralisateur », on peut comprendre l'ampleur que certains événements

169. DUPOUY 1941, p. 282, où ce principe est clairement affirmé, en dépit du fait qu'il insiste sur le zèle de la Bretagne à servir la patrie.

170. DUPOUY 1941, p. 341.

peuvent prendre<sup>171</sup>. C'est ce moment qu'il fait intervenir le principe de coopération, qui ne doit en aucun cas « tourner à la sujétion »<sup>172</sup>. Pourtant, dans la réalité, il est difficile de concilier ces deux principes et cela, A. Dupouy n'en semble pas conscient, car au moment où le pouvoir central se trouve en situation de faiblesse, les Bretons, loin de le soutenir, cherchent à s'émanciper le plus possible, comme c'est le cas après l'effondrement de l'empire carolingien, ou durant la guerre de Cent ans. Inversement, lorsqu'il est assez fort, il tente d'étouffer les velléités autonomistes, en particulier à l'époque de la monarchie absolue. Ainsi, sur le plan structurel, plus que l'idéal de coopération sur lequel A. Dupouy construit son *Histoire de Bretagne*, ce sont les rapports de forces qui déterminent les relations politiques entre la Bretagne et la France. Pourtant, on ne peut pas affirmer qu'il ne l'ait pas compris, car il cherche autant, sinon plus, à présenter un idéal à suivre que le véritable récit des événements, dénaturant ainsi à l'occasion ces derniers, pour ce qu'il considère comme étant la bonne cause.

Dans cet état d'esprit, l'étude des causes conjoncturelles des différentes tensions apparaît bien secondaire, car elle ne ferait que refléter les principes généraux déjà analysés. Ainsi, tant que « le principe de l'indépendance bretonne » est respecté, les conflits n'ont aucune raison d'éclater<sup>173</sup>. On constate que c'est la négation de ce principe qui, lié aux empiétements du centralisme, déclenche les tensions les plus vives<sup>174</sup>.

171. DUPOUY 1941, p. 208-209, p. 294, voir le long passage sur ce qu'il considère comme des zones de non-droit, l'esprit indépendant des Bretons réagissant parfois selon ses propres règles, en particulier dans le cas d'un des épisodes les plus caractéristiques à ce propos qui est la révolte des Bonnets rouges (DUPOUY 1941, p. 260).

172. DUPOUY 1941, p. 158.

173. DUPOUY 1941, p. 198.

174. DUPOUY 1941, p. 208, où l'affaire de la suppres-

### *Aspects du particularisme breton*

L'histoire, chez A. Dupouy possède une forte densité de mythes et à ce sujet, le particularisme breton n'échappe pas à la règle. Dans ce cas, le mythe est lié aux différents contrats et édits qui consacrent l'entrée de la Bretagne dans la nation française. Si le contrat de mariage de 1499 ne fait que l'objet d'une simple allusion<sup>175</sup>, la présentation de la déclaration de juillet 1492 quant à elle est bien décrite dans ses principes, tout comme son prolongement, l'Édit d'union de 1532, et cela contrairement aux habitudes de A. Dupouy<sup>176</sup>. On constate alors que ces faits prennent une dimension mythique, tout en perdant leur valeur historique, car A. Dupouy s'attarde surtout sur ceux qui ont une symbolique essentielle pour l'entrée de la Bretagne dans la France, à savoir 1492 et 1532, mais passe presque sous silence celui qui apparaît comme le plus fondamental pour les privilèges de la Bretagne (1499). Mais n'oublions pas qu'ils sont reconnus comme des actes fondateurs, et comme tout acte fondateur ils acquièrent une dimension mythique.

Sur les modalités du particularisme breton, il n'y a que peu de choses à dire. Politiquement, la province doit avoir « toute l'autonomie compatible avec la centralisation »<sup>177</sup>, terme

sion de l'amirauté de Bretagne montre à quel point il convient de respecter ce particularisme, tout comme l'affaire du parlement Maupeou montre que cela s'applique à l'ensemble de la communauté française (DUPOUY 1941, p. 326), dans la question des empiétements du centralisme, c'est surtout le cas de la fiscalité qui est à retenir (DUPOUY 1941, p. 272).

175. DUPOUY 1941, p. 196, il se montre plus préoccupé des conditions du mariage que des différentes conditions qui y ont été posées, or leur importance est loin d'être négligeable.

176. DUPOUY 1941, p. 194, la présentation chiffrée de chaque point important de la déclaration montre l'importance primordiale de cet événement, tout comme la référence directe à l'édit d'union (DUPOUY 1941, p. 201).

177. DUPOUY 1941, p. 296, mais aussi p. 202, où référé-

générique qui ne donne aucun principe concret et qui semble sous-entendre que les liens région-pouvoir central ont une consistance empirique, nouvelle preuve que A. Dupouy ne s'implique guère dans les questions d'ordre politique. D'un point de vue juridique, l'esprit de la *Très ancienne Coutume*, qui est un garant du développement du respect de l'individu, est un point sur lequel il insiste beaucoup<sup>178</sup>. Tout comme les débats qui précèdent la mise en place des départements, qui sont rapportés selon un principe qui veut montrer que le particularisme breton est aussi en lien avec le découpage traditionnel du territoire breton, et que l'évolution ne peut les ignorer, au risque de dénaturer l'histoire<sup>179</sup>. En réalité, la présentation du particularisme breton montre bien que chez A. Dupouy, les revendications ne se placent pas en priorité sur le terrain politique, car dans ce domaine il semble faire confiance à une sorte d'autorégulation, et se préoccupe surtout du maintien de l'intégrité du pouvoir central. Ainsi, si les principes de 1492 et de 1532 sont affirmés, c'est plus dans l'esprit du maintien de la personnalité bretonne qui constitue en fin de compte la revendication principale de A. Dupouy.

**Auguste DUPOUY cherche à faire de son ouvrage un recueil d'exemples pour mettre en avant ses idées.** Ces exemples sont à la fois des personnages ou des événements historiques qui symbolisent chacun à leur façon une facette des valeurs républicaines, marquée de catholicisme, mais aussi les liens entre la France et la Bretagne, à la fois porteurs d'unité et de particularisme. Le travail historique d'Auguste Dupouy est en réalité plus un outil dans le combat intellectuel de son temps qu'une véritable restitution historique.

rence est faite au maintien des institutions politiques.

178. DUPOUY 1941, p. 203, voir aussi les liens établis entre le rôle judiciaire de Rennes à l'époque contemporaine et la notion de capitale, ce glissement du statut politique de la capitale au statut judiciaire montre bien ce que la Bretagne est en droit d'attendre du régime de la III<sup>ème</sup> république (DUPOUY 1941, p. 380 et 417).

179. DUPOUY 1941 p. 341-2 où il veut montrer que le peuple breton y est lui aussi attaché en l'exprimant dans les Cahiers de doléances. En réalité, il faut se méfier de tirer des conclusions à partir de ces documents, qui ont souvent été rédigés par des notables, et même si selon G. Minois (Minois 1992, p. 601), seulement 10% d'entre eux font allusion au maintien des prérogatives bretonnes, il ne faut pas oublier qu'elles étaient considérées comme acquises, et que rien n'indiquait qu'elles étaient susceptibles d'être remis en cause, d'où un faible pourcentage y faisant allusion, ce que A. DUPOUY ne remarque pas.

## BIBLIOGRAPHIE

BOURDÉ G., MARTIN H., *Les écoles historiques*, Paris, Seuil, 1997, (1<sup>ère</sup> éd. 1982, Rennes, Université de Haute-Bretagne).

DUPOUY A., *Le Breton Yves de Kerguelen*, Paris-Bruxelles, La Renaissance du livre, 1929, rééd. Bouhet, La Découvrance, 2005.

DUPOUY A., *Histoire de Bretagne*, Paris, Boivin, 1932, rééd. 1941.

MINOIS G., *Histoire de Bretagne*, Paris, Fayard, 1992.

